

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES CHALETS

- Toute location est nominative. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans.
- La capacité d'accueil de la location doit être rigoureusement respectée.
- La réservation d'un chalet n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant du séjour et la feuille de réservation signée.
- Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

Annulation faite plus de 30 jours avant la date prévue : remboursement intégral de l'acompte.

Annulation faite moins de 30 jours avant la date prévue : pas de remboursement de l'acompte.

- Les arrivées tardives ou les départs anticipés n'entraînent pas de remise sur les frais du séjour.
- Le client doit se présenter à l'accueil le jour mentionné sur la réservation et régler son séjour dès son arrivée. Sans présentation, ni avis notifié, la réservation sera annulée, l'acompte encaissé, et le chalet sera de nouveau proposé à la location. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.
- Les arrivées se font après 16 heures 30 et les départs avant 10 heures 30 (en cas d'empêchement prendre contact avec la responsable du camping).
- Toute réservation à la nuitée en haute saison ne pourra se faire que 10 jours avant la date d'arrivée et selon disponibilité.
- Une caution de 100.00 € est exigée à l'arrivée (par chèque). Un inventaire est à disposition dans le chalet. Toute anomalie doit être signalée au responsable du camping le premier jour du séjour, voir le lendemain. Toute réclamation tardive ne sera pas recevable.
- **Le nettoyage complet du chalet est à la charge du locataire**, et la caution ne sera restituée qu'après validation de la bonne restitution de l'hébergement.
- Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du chalet.
- Le locataire s'engage à utiliser le chalet loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage et sera tenu de se conformer au règlement du camping.
- Les animaux domestiques sont acceptés dans la location au tarif camping en vigueur. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés. L'animal doit être vacciné et tatoué (carnet de santé obligatoire). Il ne doit pas monter sur les lits, ni rester seul dans le chalet. L'animal doit être tenu en laisse dans le camping.
- Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels dans les chalets comme sur les parkings. L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour.
- La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, y compris sur l'aire de jeux.
- Un terme immédiat et sans indemnité de la location sera appliqué en cas de non respect du règlement intérieur du camping.